



# Calendrier de l'appel à projets « Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! »

## Année scolaire 2023-2024

PÉRIODE	ÉTAPES DU PROJET	OBSERVATIONS
SEPTEMBRE À MARS 2023	Accompagnement au montage des projets	Merci de prendre l'attache d'Anaïs TUTIN avant la mi-mars par téléphone au 02 38 70 32 25 et/ou par mél : <a href="mailto:auxartslyceensetapprentis@centrevaldeloire.fr">auxartslyceensetapprentis@centrevaldeloire.fr</a>
6 FEVRIER 2023 AU 07 AVRIL 2023	Dépôt des dossiers	Les dépôts de dossier se font uniquement via le portail régional des aides <a href="https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/aux-arts-lyceens-et-apprentis">NosAidesEnLigne</a> . Un tutoriel est disponible en ligne sur <a href="https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/aux-arts-lyceens-et-apprentis">https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/aux-arts-lyceens-et-apprentis</a> Les établissements ayant déposé un dossier recevront une attestation de dépôt avec un numéro P0000XXXX <b>à conserver</b> pour toute correspondance.
FIN MAI 2023	Examen des dossiers par le Comité Technique (Région Centre-Val de Loire, Daac, DRAAF et DRAC)	Au cours de cette période, des informations complémentaires peuvent être demandées aux porteurs de projets, sous forme de <b>contributions pour modification ou de compléments pour les pièces</b> via le portail <a href="https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/aux-arts-lyceens-et-apprentis">NosAidesEnLigne</a> . <b>Aucune information sur l'instruction des projets sera communiquée avant le vote en CPR.</b>
SEPTEMBRE 2023	Vote des dossiers en Commission Permanente Régionale (CPR)	À l'issue du vote en CPR, la liste des dossiers votés par les élu-e-s du Conseil régional est mise en ligne sur <a href="https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/aux-arts-lyceens-et-apprentis">le site de la Région, Corély</a> ainsi que l' <b>ENT</b> , et les établissements reçoivent <b>une notification dématérialisée</b> (via <a href="mailto:noreply@centrevaldeloire.fr">noreply@centrevaldeloire.fr</a> ) les informant du ou des projet(s) ayant été retenu(s). Le versement de la subvention a lieu <b>au maximum un mois après la date de la CPR</b> .
FIN SEPTEMBRE 2023 À AVRIL 2024	Déroulement des projets	<b>Pour tout changement d'intervenant-e, annulation ou modification substantielle d'un projet</b> , merci de contacter la Direction de la Culture et du Patrimoine par téléphone au 02 38 70 32 25 et/ou par mél : <a href="mailto:auxartslyceensetapprentis@centrevaldeloire.fr">auxartslyceensetapprentis@centrevaldeloire.fr</a>
AVRIL À JUIN 2024	Valorisation/Restitution des projets	Différents outils de communication sont disponibles en ligne sur <a href="https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/aux-arts-lyceens-et-apprentis">https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/aux-arts-lyceens-et-apprentis</a>
<b>AU PLUS TARD</b> <b>LE 30 SEPTEMBRE 2024</b>	Bilans des projets	Les bilans artistiques et financiers sont à transmettre dès la fin du projet et <b>au plus tard le 30 septembre 2024</b> à l'adresse suivante : <a href="mailto:auxartslyceensetapprentis@centrevaldeloire.fr">auxartslyceensetapprentis@centrevaldeloire.fr</a> <b>Merci d'indiquer l'objet suivant : BILAN AAL 2023-24 – DOSSIER N°P0000XXXX – NOM DE L'ETABLISSEMENT</b>